

Question de Daniel Senesael à Maggie De Block
Ministre de la Santé publique

Objet : Le contingentement des numéros INAMI

Madame la Ministre,

Après avoir imposé un filtre d'accès aux études de médecine et dentisterie à la Fédération Wallonie-Bruxelles, vous lui imposez aujourd'hui un verrou supplémentaire, au terme de la formation cette fois.

Pour accéder au stage et obtenir son numéro INAMI, l'étudiant devra ainsi disposer de ce que vous appelez une « attestation de contingentement ».

Cela, pour respecter les fameux quotas que vous avez fixé de façon totalement arbitraire. Dois-je rappeler l'avis cinglant du Conseil d'Etat à cet égard qui parle d'un système incohérent pouvant aboutir à un recul de l'offre médicale par rapport aux besoins des habitants.

La saga des numéros INAMI se poursuit donc.

Dans un climat délétère où vous continuez à fixer, comme bon vous semble et de manière tout à fait incohérente, les règles du jeu.

Et toujours avec des conséquences désastreuses pour les étudiants qui auront réussi 6 années d'études et qui ne pourront pas exercer la médecine. Et des conséquences désastreuses pour les patients, et particulièrement pour les patients francophones du pays, qui auront des difficultés à se faire soigner.

C'est inacceptable. C'est incohérent.

D'autant que la pénurie est déjà une réalité dans près d'une commune sur deux en Wallonie.

D'autant qu'il n'y a aucune limitation de numéros INAMI pour les médecins formés à l'étranger ! En 2016, 36% des médecins ayant obtenu un numéro INAMI en Fédération Wallonie-Bruxelles étaient diplômés à l'étranger.

Madame la Ministre,

Que dites-vous aux étudiants qui veulent se lancer dans des études de médecine ou qui sont en cours de cursus ? Qu'ils aillent se former ou poursuivre leur formation à l'étranger pour revenir ensuite en Belgique et obtenir sans problème un numéro INAMI ?

Que dites-vous aux hôpitaux qui cherchent des médecins ? Qu'ils fassent appel à des médecins étrangers parfois moins bien formés ?

Que dites-vous aux patients qui ne trouvent pas de généraliste ou qui n'obtiennent pas de rendez-vous rapidement chez un spécialiste ? Qu'ils prennent leur mal en patience en espérant que leur état de santé ne se dégrade pas ?

J'attends vos réponses avec impatience, madame la Ministre.

Réponse de Maggie De Block :

Cette incertitude à laquelle les étudiants sont confrontés découle du non-respect des quotas par la Communauté française depuis plus de 20 ans. La crise liée au trop grand nombre d'étudiants, qui a débuté avec cette législature, est attribuable à un comportement irresponsable.

C'est pourquoi je me suis engagée, avec le gouvernement, à donner accès à la profession à ces nombreux étudiants, à condition que le problème ne se pose plus à l'avenir. Grâce à cela, des attestations universitaires supplémentaires ont été délivrées, au-dessus des quotas. En Flandre aussi, un grand nombre de jeunes médecins arrivent sur le marché du travail.

La double cohorte va améliorer le nombre d'étudiants entrant sur le marché.

Le choix opéré en Wallonie de former moins de généralistes et davantage de spécialistes a créé une pénurie de médecins généralistes dans les villages et une pléthore de spécialistes qui gagnent à peine leur vie. C'est un scandale.

Il faut nuancer la communication sur la pénurie des médecins.

Pour éviter que les médecins qui sont actuellement en formation vivent cette même situation dans le futur, nous avons introduit des verrous à l'échelon fédéral. La loi a été adoptée par la Chambre le 22 mars après une deuxième lecture. Elle comporte un exposé des motifs très précis.

On dit que ceci vient soudain en fin de législature dans la note politique générale et qu'un nouvel arrêté royal sera pris.

J'exprimais alors l'espoir de ne jamais devoir recourir au verrou. Mais nous ne pouvons pas attendre jusqu'en 2024 ou 2025 pour ensuite nous retrouver acculés. Nous devons vider l'abcès maintenant. Les quotas fédéraux doivent être respectés, par tous les partis.

Pour garantir que les filtres instaurés par les Communautés débouchent sur un afflux correct dans la formation, un groupe de travail a été mis en place au sein de la conférence interministérielle.

Nous poursuivons les discussions, afin d'éviter de nouvelles victimes. Certes cela requiert des décisions courageuses, mais c'est la marque d'une politique responsable. Tout le reste n'est que bavardage. Nous prenons, en outre, des mesures pour limiter l'arrivée d'étudiants étrangers. Cela fait partie du projet de loi Socle qui sera déposé à la Chambre la semaine prochaine.

On sait où l'irresponsabilité se situe.

Réplique de Daniel Senesael

Madame la ministre, vous parlez de non-respect de la Communauté française. Dois-je vous rappeler qu'il est incontestable que le Forem classe la médecine générale dans les métiers en pénurie et qu'on recrute des médecins à l'étranger à tour de bras?

Madame la ministre, oui, vous allez encore mettre vos exigences et celles de la N-VA sur la table. Et oui, les francophones n'auront qu'à s'y plier une fois encore!

Madame la ministre, notre système contingentant l'accès à l'exercice de la médecine et la dentisterie est purement et simplement aberrant. Au lieu de supprimer ou, à tout le moins, de revoir ce numerus clausus, vous en avez fait un système plus désastreux encore. Prenez exemple sur votre collègue française et osez remettre en cause ce système qui est un véritable gâchis humain!

Enfin, madame la ministre, faites marche arrière et soyez responsable. Je dis stop à l'incohérence et stop à l'irresponsabilité, à votre irresponsabilité!